

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 janvier 2008
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-deuxième session
Point 17 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixante-troisième année

**Lettres identiques datées du 8 janvier 2008,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je porte à votre attention qu'en date du 7 janvier 2008, les forces de l'ennemi israélien ont franchi la Ligne bleue et se sont infiltrées à l'intérieur du territoire libanais sur une distance de 210 mètres (MTU 685838-748493). Elles ont ensuite enlevé le ressortissant libanais Fadi Abd el-Al dans les environs de la localité de Halta, aux abords des fermes de Chebaa occupées, alors qu'il était occupé à faire paître son troupeau, et l'ont détenu pendant une journée.

Mon gouvernement considère que cet acte constitue une grave atteinte à la souveraineté du Liban et qu'il appelle une condamnation ferme conformément aux principes du droit international et aux usages internationaux.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, au titre du point 17 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Nawaf **Salam**

